



Grossesse : peut on me retirer allocation chômage

Par **mirtille61**, le **25/04/2016** à **18:38**

Bonjour,

Je suis au chômage depuis 3 mois, mon employeur a mis fin à mon CDD lorsque je lui annoncé que j'étais enceinte. Je suis indemnisé à par le pôle emploi et je reçois depuis plusieurs jours un appel d'une conseillère que je n'ai jamais rencontré qui me demande d'aller voir mon médecin pour obtenir un arrêt de travail puisque je suis enceinte, seulement je ne veux pas, mon médecin refuse (la grossesse n'est pas une maladie). Et pour des raisons personnelles je ne souhaite pas prendre de congé maternité encore une fois elle insiste en me disant que mon médecin doit me délivrer un arrêt, en étant enceinte je suis en incapacité de travailler. Je ne suis pas du tout d'accord avec elle, je suis 2 mois de l'accouchement et je compte bien trouver un travail.

Est-ce qu'elle peut me retirer mes indemnités chômage ? j'ai très peur car financièrement c'est critique.

Merci

Par **morobar**, le **25/04/2016** à **19:59**

Bjr,

[citation]mon employeur a mis fin à mon CDD lorsque je lui annoncé que j'étais enceinte.
[/citation]

Vous voulez dire qu'il ne l'a pas renouvelé peut-être, mais y mettre fin c'est impossible.

Pour le reste effectivement il vaudrait mieux vous mettre en congé prénatal, les IJSS se substituent au montant du chômage à l'identique, et reportent donc ces droits à la fin du

congé post natal.